



# ARCHERS DU QUESNOT

## Fiche d'inscription Saison 2022/2023

### A) Renseignement administratif :

Nom : Prénom :  
Date de naissance : Lieu de naissance :  
Sexe :  
Adresse :  
N° de téléphone Portable (papa) :  
Email :  
N° de téléphone Portable (maman) :  
Email :

[Certificat Médical obligatoire pour la pratique du Tir à L'Arc.](#)

### B) Renseignement concernant la pratique :

- |   |           |
|---|-----------|
| 1) Licence Adulte   | 120 Euros |
| Pour la compétition, la moitié du tarif d'inscription vous sera demandée, sauf pour les Championnats. |           |
| 2) Licence Pratique loisirs et compétition jeunes (20 ans et moins)                                   | 80 Euros  |
| 3) Licence Sport Adapté   | 50 Euros  |
| 4) Licence découverte à partir du 1 <sup>er</sup> Mars  | 50 Euros  |

### C) Location matériel :

Pour la première licence, le matériel vous sera prêté pendant les 3 premiers mois. Et ensuite deux chèques de 35 Euros vous seront demandés le jour de l'inscription.

A partir de la deuxième année de licence, trois chèques de 35 Euros vous seront demandés pour le prêt du matériel le jour de l'inscription et seront déposés tous les 3 mois.

**D) Modalité d'inscription :**

Aucune inscription ne sera validée avec un dossier incomplet.

Documents à fournir lors de l'inscription :

- Ce document rempli,
- Certificat médical
- Un chèque pour l'inscription
- Les chèques pour la location de matériel (2 ou 3 chèques, cf : § C)
- Inscription ouverte jusqu'au 27 octobre 2022

**E) Droit à l'image :**

Nous utilisons dans le cadre de l'information et de la communication, des photos des adhérents du club parmi lesquelles, la vôtre peut être utilisée. La loi nous fait l'obligation d'avoir votre autorisation (article 9 du code civil). Nous vous demandons de bien vouloir cocher une des deux cases.

OUI

NON

**F) A remplir pour les Archers mineurs :**

Je soussigné Mr, Mme \_\_\_\_\_ agissant en tant que parent ou tuteur, autorise la FFTA ou son représentant légal à faire pratiquer sur

tout acte médical ou chirurgical d'urgence qui nécessite son état. J'accepte toute hospitalisation dans l'hôpital le plus proche.

Date :

Signature des Parents :

Lors des séances d'entraînement, les Archers sont sous la responsabilité des éducateurs du Club.

- Rester aux emplacements désignés.
- Ne pas intervenir pendant les séances.

Tenue de sport exigée pendant les séances d'entraînement.

Date :

Signatures :